



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 Octobre 1997

**Prise en charge et incorporation dans le Domaine Public des voies et  
espaces communs du lotissement 'Las Pradines', Impasse des  
Bergeronnettes**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les riverains du lotissement "Las Pradines" ont demandé l'incorporation de leurs voiries, espaces communs, et équipements dans le Domaine Public.

Ceux-ci nécessitent une remise en état ainsi qu'une mise en conformité.

A cet effet, le lotisseur mettra à la disposition de la Mairie la somme de 69. 555 Frs nécessaire à l'exécution de l'ensemble des travaux de finition et de réfection de ces espaces communs et notamment de la voie et des trottoirs. Les colotis cèderont gratuitement à la Ville les emprises nécessaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir entre la Ville de Niort, le lotisseur et les colotis, prévoyant les modalités de participation financière pour la mise en conformité des voies et des équipements, dans le cadre de leur prise en charge et incorporation dans le Domaine Public Communal.
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir sachant que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la Ville de Niort.
- procéder, après incorporation dans le Domaine Privé de la Ville de l'emprise des voies et espaces communs, à l'enquête publique réglementaire en vue de leur classement dans le Domaine Public Communal, en application du décret n° 89 631 du 4 septembre 1989.

Les recettes et dépenses seront ouvertes au budget 1997.

**LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON